

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2023 05-01

CONTRAT D'ENTRETIEN MENAGER
AVEC LA SOCIETE CAROLE STRAZZERA E.I.

Le Président,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU les statuts du SIVED NG,

VU la délibération n°04/06.03.2023 du Comité Syndical du 06 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau,

VU la Décision du Président n° 2022 12-04 du 16 décembre 2022, par laquelle le SIVED NG a contractualisé avec l'entreprise CAROLE STRAZZERA E.I.,

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence a été effectuée en septembre 2022 et que l'entreprise Carole STRAZZERA E.I., ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue par contrat à compter du 4 janvier 2023 et pour un an, renouvelable maximum deux fois un an,

CONSIDERANT que les services de l'entreprise CAROLE STRAZZERA E.I. sont très satisfaisants,

CONSIDERANT que les besoins en matière d'entretien ménager ont évolué et que le contrat doit être précisé et complété, en accord avec le prestataire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un nouveau contrat, plus précis que l'original, avec l'entreprise CAROLE STRAZZERA E.I., portant sur l'entretien ménager des différents locaux du SIVED NG, aux conditions suivantes :

✚ **Locaux concernés :**

- Siège social (1 bâtiment traditionnel et 2 modulaires, à Brignoles)
- Bureaux des ambassadrices de tri (Espace-triS « Le collet rouge » à Brignoles),

Montants forfaitaires nets révisables (non soumis à la TVA), incluant le lavage de textiles : **1 070,30 € nets mensuels**, répartis comme suit :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Entretien ménager du bâtiment traditionnel : | 571,60 € |
| ➤ Entretien ménager des deux modulaires : | 285,80 € |
| ➤ Entretien des vitres du siège social : | 60,00 € |
| ➤ Entretien des bureaux des ambassadrices : | 142,90 € |
| ➤ Entretien des vitres des bureaux des ambassadrices : | 10,00 € |

✦ **Autres locaux concernés :**

- Besoins ponctuels : établis à la demande, sur devis,
- Salle de réunions du Pôle Valorisation (à Tourves) :
1 heure et 30 minutes/mois

Montants horaires nets révisables (non soumis à la TVA):

- Entretien ménager ponctuels : 25,00 €
- Entretien ménager de la salle de réunion de Tourves : 25,00 €

- ✦ **Durée du contrat :** un an, à compter du 1^{er} juin 2023, renouvelable maximum deux fois un an par reconduction tacite.

ARTICLE 2 : Que cette décision abroge et remplace la décision du Président n°2022 12-04 du 16 décembre 2022

ARTICLE 3 : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.


ARTICLE 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site Internet du SIVED NG et aux Recueils des Actes Administratifs.

ARTICLE 5 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 11 mai 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président,


SIVED N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex

Éric AUDIBERT.

Document rendu exécutoire :

Par télétransmission au contrôle de légalité.